

autorité en matière de procédure parlementaire, je suppose que je me mets dans la gueule du loup en osant différer d'opinion avec eux. Toutefois, je crois qu'ils ont eux-mêmes amoindri leur argument lorsqu'ils ont laissé entendre qu'il appartient à la Chambre de mettre des comités sur pied pour étudier telle ou telle question.

Leur suggestion serait bonne dans des circonstances normales. Cependant, que la Chambre doive de temps à autre prendre des décisions de ce genre donne justement à penser qu'en de nombreuses occasions les questions relatives au fonctionnement de ce ministère, en raison de leur importance, pourraient devoir être étudiées par un comité spécial. J'aurais dû, peut-être—et je m'excuse auprès de la Chambre de mon peu de talent comme rédacteur—ajouter une autre phrase à la fin: que, à tous autres égards, il fonctionnera comme un comité permanent ordinaire de la Chambre des communes. Si cela pouvait satisfaire les députés à ma gauche et ceux d'en face, j'ajouterais volontiers ces mots, mais je crois que l'objection va plus loin.

Même si le leader à la Chambre s'est empressé d'entrer dans la discussion et de faire connaître à la Chambre son opinion sur la question, je regrette qu'il n'ait pas souligné, pas plus que le ministre, l'importance de cette question pour un membre de l'opposition qui fait partie du comité. J'ignore si d'après lui, il n'importait guère de régler la question dans le contexte du présent amendement, mais c'est une de celles qu'il faut examiner très soigneusement. Pour assurer le degré d'impartialité et l'ampleur de la discussion essentielles à la mise au jour de tous les faits, il faudrait, bien sûr, songer sérieusement à prendre des mesures de ce genre. Bien entendu, c'est tout ce qui est compris...

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, puis-je poser une question au député? Pourrait-il me dire exactement pourquoi un membre de l'opposition serait moins impartial qu'un député ministériel?

M. Baldwin: L'expérience!

M. MacDonald: Monsieur le président, la réponse à cette question, d'après moi, saute aux yeux, mais si le ministre tient à recevoir une réponse, je lui dirai que les députés ministériels sont en majorité au sein de ce comité comme dans n'importe quel autre d'ailleurs. Voilà pourquoi. J'essaie de contrebalancer les attitudes partisans des députés.

[M. MacDonald.]

Personne ne niera, moi encore moins, que tout député qui fait partie d'un comité représente dans une certaine mesure son propre parti et sa propre attitude à la Chambre. Mais je crois que nous devons nous efforcer de créer, c'est ce qui rend le mieux ce que j'ai à l'esprit, un comité assez bien équilibré pour mener en toute liberté l'enquête approfondie jugée nécessaire. Autrement, je le suppose, les députés ministériels s'efforceront d'écarter tout député de l'opposition de la présidence du comité des comptes publics.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, je ne faisais pas allusion à un ancien président du comité des comptes publics.

M. MacDonald: Comme les députés ministériels ont la majorité dans les comités, le gouvernement est sûr de l'issue des votes, pourvu qu'il n'y en ait pas trop d'absents. Même quand la majorité des ministériels n'est pas aussi écrasante, comme la chose se présente souvent dans les comités permanents, elle se manifeste dans les rapports des comités à la Chambre. Dans ces circonstances, un comité n'est rien d'autre qu'un banc d'essai pour le gouvernement. A mon avis, pour que les comités parlementaires, celui-ci en particulier, aient la confiance de la Chambre et du pays, il faut que l'équilibre des forces assure une certaine mesure d'impartialité. Voilà pourquoi, je propose qu'un député de l'opposition agisse comme président.

● (10.20 p.m.)

Je voudrais en terminant poser une question au ministre. Comme il a laissé entendre qu'une disposition de ce genre était inutile, je me demande s'il s'engagerait à faire présenter par le gouvernement, une mesure analogue prévoyant une enquête sur ce ministère à intervalles réguliers.

L'hon. M. Marchand: Pour le moment, il ne convient pas, je pense, que je prenne un engagement de ce genre au nom du gouvernement.

M. le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Non.

M. le vice-président: L'amendement est rejeté sur division.

(L'amendement de M. MacDonald (Egmont) est rejeté.)